

Mise en ligne : 12 octobre 2016.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (S.A.M.C) Mostaganem

Participation de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
www.entreprises-coloniales.fr/empire/BCEEM.pdf
et de sa filiale algéroise, la Société nord-africaine d'études et d'entreprises
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Noraf_etudes_entrep.pdf

Constitution
SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (S.A.M.C)
Anciens Etabts A. Gauthier, de Mostaganem
S. A., capital 2.000.000 de francs
S. S. : 4, boulevard de la République, Alger.
(*Le Mercure africain*, 25 août 1928)

Objet. — Commerce de matériaux de construction ; fabrication, transformation, vente tous produits et outillages destinés à la construction ; exploitation toutes minières ; toutes opérations s'y rattachant directement ou indirectement.

Administrateurs. — Auguste Bouchard ; Jean Clause ; Auguste Costa ; François Couette ; J. Féraud ; Georges Froment-Guieysse [BCEEM] ; Aristide Gauthier ; Émile Lemoigne [BCEEM] ; Augustin Moulin ; Camille Ott ; Sté nord-africaine d'études et d'entreprises [BCEEM].

(*Le Mercure africain*, 10 novembre 1928)

LA SOCIÉTÉ ALGERIENNE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, S. A., 4, boulevard de la République, Alger, appelle son 3^e quart le 15 novembre 1928.

Société algérienne de matériaux de construction
(*Le Journal des finances*, 4 juillet 1930)
(*L'Africain*, 15 août 1930)

L'assemblée générale ordinaire a ratifié les comptes et le bilan qui lui ont été présentés. Le volume des affaires s'est élevé au cours de l'exercice 1929 à plus de 3.500.000 francs, laissant un bénéfice brut d'exploitation de 729.054 fr. 82. Le bénéfice net ressort à 155.782 fr. 77, auquel il y a lieu d'ajouter le report à nouveau de l'année précédente, soit 11.139 fr. 61, donnant au total un disponible de 166.922 fr. 39.

L'assemblée a décidé d'affecter 67.016 fr. 20 à différents amortissements, 17.000 francs à des provisions et a fixé à 4 % le dividende attribué aux actions.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs.
Siège social : 4, boulevard de la République, Alger.
(*L'Africain*, 21 juillet 1931)

Messieurs les actionnaires de la « Société algérienne de matériaux de construction » sont convoqués en assemblée générale ordinaire, à Paris, 94, rue de la Victoire [= BCEEM], pour le lundi dix août à onze heures.

ORDRE DU JOUR

- 1° Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1930 ;
- 2° Rapport du commissaire aux comptes ;
- 3° Approbation des comptes, fixation du dividende et *quitus* à donner aux administrateurs ;
- 4° Modification dans la composition du conseil d'administration ;
- 5° Nomination de commissaires aux comptes et fixation de leur rémunération ;
- 6° Autorisation à donner aux Administrateurs (loi du 24 juillet 1867) ;
- 7° Questions diverses.

Extrait de l'article 31 des statuts. — Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la Société six jours au moins avant celui de la réunion, et les propriétaires d'actions au porteur devront déposer leurs titres dans les caisses de la société ou dans toute autre caisse désignée par le conseil d'administration six jours avant l'époque fixée pour la réunion.
